

Commune d'Isneauville

Garderie municipale

L'organisation

Présentation

Maire
Pierre PELTIER

Maire adjointe
Sylvie LAROCHE

L'organisation

Présentation

Maire
Pierre PELTIER

Chef de service
Frédérique CAGNION

Secrétaire
Ingrid LAMPERIER

Maire adjointe
Sylvie LAROCHE

L'organisation/ L'équipe

Présentation

Maire
Pierre PELTIER

Chef de service
Frédérique CAGNION

Secrétaire
Ingrid LAMPERIER

Maire adjointe
Sylvie LAROCHE

Directrice
Nathalie GAMELIN

Florence
CHESNEL

Nicole
ROUET

Linda
DELIQUAIRE

Sophie
BLOQUET

Joseph
LANCE

Geoffrey
HOUSIEAUX

Dwen
SEYMOUR

Pauline
DEMONCHY

L'organisation

Réglementation du Code de l'action sociale et des familles pour l'accueil périscolaire (*art. R.227-15 à R.227-19*):



Nombre d'animatrice-eurs par groupe d'enfants

Pour les enfants de - de 6 ans : 1 animateur/ 14 enfants
Pour les enfants de + de 6 ans : 1 animateur/ 18 enfants

Les animatrices

- Pour les enfants de – de 6 ans,
- Nicole ROUET
- Florence CHESNEL
- Sophie BLOQUET

Les animatrices-eurs

- Pour les enfants de + de 6 ans,
- Linda DELIQUAIRE
- Joseph LANCE
- Geoffrey HOUSIEAUX
- Dwen SEYMOUR
- Pauline DEMONCHY

Les animations

Coloriage

Peinture spontanée

Fresque

Jeux de construction

Jeux de sociétés

Pâte à modeler

Parc à boules

Coin poupées

Théâtre marionnettes

Garage et voitures

Bac à graines (remplace le bac à sable)

Les animations

Dînette

Étagère à chiens en peluche (parrainage)

Bac à ours (parrainage)

Tricot

Canevas animaux

Crochet

Activités manuelles ,déco, liées à un thème

Bibliothèque

Reportages animaux

J écoute une histoire à la radio

Coin coussins

Les animations

Reportage nos photos

Tir au but

Panneau de basket

Raquettes en mousse

Jeux intérieur et extérieur

Tennis de table

Le goûter

" 5 fruits et légumes par jour ! "

Les enfants réaliseront eux-mêmes leur goûter avec :

→ Un produit céréalier, un laitage, un fruit et une boisson.



Un « buffet » sera à leur disposition composé de pains variés : (céréales, complet etc.), de beurre, de confitures, de fromages frais, de fruits (compotes sans sucres ajoutés ou fruits frais), de l'eau, des tisanes, du chocolat chaud ; parfois des quatre-quarts.

Les lieux

- Pour les – de 6 ans : les 112 et le 132.
- Pour les + de 6 ans :
 - ➔ jusqu'au mois de décembre, l'algéco actuel, puis
 - ➔ à partir de janvier 2019, les classes de CP et CE1 où enseignent actuellement Mmes Monfray et Baron.

Le règlement intérieur

- Quelques points essentiels :
- Respect des uns et des autres
- La garderie est un lieu de repos ou de loisirs mais pas un défouloir.....

Δ Les enfants doivent respecter autant le matériel que les personnes, adultes ou enfants. En cas de non respects récurrents, l'enfant, après avertissements et échanges avec les parents, pourra être exclu.

Le règlement intérieur

- ▶ avertissement verbal à l'enfant,
- ▶ avertissement écrit à faire signer par les parents,
- ▶ exclusion temporaire de 2 jours,
- ▶ exclusion temporaire de 8 jours,
- ▶ exclusion définitive.

Le règlement intérieur

- **Respect des horaires** pour ne pas perturber le bon déroulement de l'organisation.

Horaires

- Matin : 7h30 à 8h20
- Après-midi : 16h15-18h30

TARIFS

	< 600€	601€< Q >800 €	801 €< Q > 1100 €	1101 €< Q > 1300 €	Q > 1301 €
Le matin 7h30 à 8h20	1,25	1,50	1,75	2	2,00
Le soir 16h15 à 17h30	1,85	2,50	3,10	3,45	3,75
Le soir 16h15 à 18h30	3,50	4,50	5,50	6	6,75
Après l'étude surveillée De 17h30 à 18h30	1,50	2	2,50	2,75	3,00
Pénalité de retard	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00
de retard par 1/4h ap 18h30					

Garderie municipale

Discussion !